

La lettre de l'afer

Bulletin de l'Association Française d'Épargne et de Retraite

Vigilance... vigilance...



Gérard Bekerman
Président de l'AFER

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Au moment où j'allais vous annoncer la bonne nouvelle que toutes les résolutions présentées par votre Conseil d'administration ont été massivement adoptées au cours de notre dernière Assemblée Générale, voici que le gouvernement envisage de nouvelles mesures concernant l'assurance vie.

Qu'en est-il exactement ?

Quand on dépose une somme en assurance vie, on a le choix entre :

- le mono-support, et dans ce cas on doit payer les prélèvements sociaux le 31 décembre de chaque année sur les produits, les intérêts que cette somme rapporte,
- et le multi-support où jusqu'à maintenant, ces prélèvements n'étaient pas réglés en fin d'année, mais à la sortie au moment du rachat.

Au sein de ce multi-support, il y a deux composantes : les unités de compte et le compartiment euro du multi-support. C'est ce compartiment euro qui est concerné.

Le projet vise à appliquer chaque année les contributions sociales de 12,1% aux valorisations du fonds en euro au sein des contrats multi-supports. En réalité, il s'agit d'anticiper un prélèvement en sortie de contrat afin de procurer des recettes immédiates aux pouvoirs

publics, sur des sommes susceptibles d'être dues. Nous payerions aujourd'hui ce que nous risquons de payer demain. Ce n'est pas bien, mais est-ce tragique ?

Une fois encore, l'Afer a intensifié ses actions auprès de Bercy et Matignon pour éviter ou limiter l'impact de ces mesures.

Nous sommes à l'Afer des épargnants citoyens. Nous comprenons les difficultés historiques que notre pays affronte sur le plan des finances publiques. Chacun doit faire un effort. Certes, mais l'assurance vie ne doit pas être une cible permanente. C'est le placement préféré des Français. Il doit le rester.

Nous sommes et serons toujours l'étendard pour arrêter de remettre en question le statut fiscal et social de l'assurance vie. Non à la rétroactivité des lois fiscales et sociales ! Non à l'insécurité juridique ! Je puis vous assurer que la voix de l'Afer s'est fait entendre, avec discrétion et efficacité, pour que l'essentiel soit préservé. Il l'est.

Les Français ont confiance en leur assurance vie qu'ils se sont constituée avec intelligence pour les aléas de la vie, pour leur épargne à court terme comme à long terme, pour leurs enfants aussi. Préservons ce trésor pour construire notre avenir et celui de la France.



Et si Jean de La Fontaine était adhérent ?

« Le prince, la niche et le berger »

Il était une fois un prince qui, acculé par mille et une dettes, empêtré dans des deniers publics qu'il ne voyait pas poindre, tourmenté par le fardeau de violents orages, ne trouva pas mieux de s'en prendre au plus cheri des trésors : la confiance de son peuple.

Un berger, prudent, rompu aux expériences passées et averti comme un vieux sage, veillait au grain et entendit livrer bataille. L'enjeu était de taille.

Le berger fit comprendre au prince que toucher à ce trésor était trahir le bien le plus précieux : le soutien de ses sujets.

Pourquoi, lui dit-il, un soir sur les rives de la Seine, s'attaquer à ce qui vous fait vivre ?

Nous n'avons plus grand'chose depuis que vos percepteurs font bonne garde.

Notre fortune est petite. Si vous nous accablez, alors qui vous soutiendra ?

Pourquoi, poursuit le berger, parler de "niche" ? Nous sommes de bons citoyens.

Après une vie de labeur, c'est humblement que nous avons mis des sous en réserve pour les aléas de la vie, le bien de nos enfants, la décence et la félicité de nos vieux jours.

N'écoutez pas d'intrépides conseillers qui vous louent. 30 millions de brebis risquent de s'en plaindre.

A ces mots, compréhensif, mais surpris qu'on osât ainsi lui parler, le prince dit alors au berger :

Soit, je prélèverai ce que tu me dois, chaque année car je n'attendrai pas l'éternité.

Satisfait d'avoir combattu en évitant le pire, bien heureux que le prince comprît que pour tondre la laine il faut laisser vivre le mouton, le berger s'en alla, confiant mais vigilant pour que le prince arrêât là son chemin.

Gérard Bekerman

Zoom SUR LE COMITÉ DES SAGES DE L'AFER



Michelle Saint-Marc
Ancien membre du Conseil de politique monétaire de la Banque de France



Le Préfet Raymond-François Le Bris
Ancien directeur de l'ENA



Le Président Jacques Delmas-Marsalet
Membre du Collège de l'AMF – Conseiller d'Etat



Michel Germain
Professeur agrégé des facultés de droit



Gilles Brac de la Perrière
Ancien Président de Banque



Christian de Boissieu
Economiste – Professeur à la Sorbonne

Michel Germain

Membre du Comité des sages de l'AFER, Professeur agrégé des facultés de droit, Directeur de l'Institut du droit des affaires

« Le Comité des sages a été mis en place il y a trois ans à la demande de votre Président Gérard Bekerman afin de doter l'AFER d'un Comité qui soit comparable à ce qui existe sous d'autres noms dans la plupart des grandes sociétés cotées en bourse. Je pense que cette décision était une bonne décision salutaire. C'est pourquoi j'ai accepté de faire partie de ce Comité.

Les compétences réunies sont à la fois financières, juridiques et économiques, je pense qu'elles couvrent d'une manière satisfaisante le champ de toutes les questions qui peuvent se poser à nous.

Naturellement, ce Comité des sages ne fait que donner un avis au Conseil d'Administration. C'est le Conseil d'Administration qui conserve

seul la responsabilité de la gestion. Mais le Comité est là pour éclairer l'Association et le Conseil sur les grandes décisions qui engagent l'avenir de l'AFER selon ce que prévoit la charte de gouvernance de l'AFER.

Ce rôle original, nous avons essayé de le jouer dès la première réunion, qui portait sur la rémunération des administrateurs. A la suite de cette réunion, certaines de ces rémunérations ont été réduites. Depuis quelque temps, une autre affaire nous a beaucoup occupés, celle des actions en justice contre les fondateurs. Je crois qu'il faut dire et redire que cette affaire est, sur le plan juridique, une grande première. En effet, 350 000 personnes peuvent agir en justice sur un même contentieux, c'est du jamais vu.

Aussi, nous avons pensé que l'AFER devait naturellement essayer d'aider les adhérents en ces circonstances. D'où le courrier du mois dernier (mai 2010). A la suite de celui-ci, il est apparu que peut-être les fondateurs pouvaient accepter une médiation. Il faut en effet essayer de tourner la page de ces contentieux, il est temps de libérer les énergies de l'AFER pour que votre association puisse envisager son avenir dans la paix et la sérénité retrouvées. Je sais que votre Président est animé de cette même volonté et qu'il la partage aussi avec le Conseil d'Administration.»

*Intervention lors de
l'Assemblée Générale du 29 juin 2010*

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 juin 2010

Après proclamation de l'ouverture de l'AG, conformément à l'ordre du jour, le Président a donné lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration. Les comptes de l'exercice 2009 et le budget 2010 ont été présentés. Les personnalités invitées se sont exprimées. Les adhérents et les auteurs de résolutions qui le souhaitaient ont pu s'exprimer à la tribune. La parole a été ensuite donnée à la salle. Un large débat s'est ouvert. Avant le vote, il a été procédé à la lecture complète et à l'affichage de chacune des résolutions. Le résultat du scrutin est le suivant :

701 830 adhérents ont été convoqués ; total des voix exprimées : 108 919 dont 36% par Internet. Le détail est donné sur le site : www.asso.afer.fr

RÉSOLUTIONS	Résultat
1 – Compte-rendu d'activité du Conseil d'Administration	Adoptée
2 – Comptes de l'exercice 2009	Adoptée
3 – Rapport spécial du Commissaire aux Comptes	Adoptée
4 – Approbation du budget 2010	Adoptée
5 – Liberté pour l'adhérent de choisir son conseiller	Adoptée
6 – Approbation du Taux Plancher Garanti	Adoptée
7 – Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB)	Adoptée
8 – Défense des épargnants auprès des Pouvoirs Publics	Adoptée
9 – Décision de la Cour de Cassation	Adoptée
10 – Supports en unités de compte	Adoptée
11 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel-Alexandre Bailly	Adoptée
12 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Bégon-Lours	Adoptée
13 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gérard Bekerman	Adoptée
14 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Vincent Vandier	Adoptée
15 – Nomination d'un nouvel administrateur : M. Jack Lequertier	Adoptée
16 – Nomination d'un nouvel administrateur : M. Stanislas Bernard	Adoptée
A – Droit d'expression des différentes sensibilités au sein de l'AFER	Rejetée
B – Actes de gouvernance irréguliers du conseil d'administration : soutien de la saisine du Comité des sages	Rejetée
C – Limite réglementaire à la rémunération des administrateurs : fixation d'un plafond raisonnable	Rejetée
D – Arrêt de la cour de cassation : organisation de la défense de tous les adhérents concernés	Rejetée
E – Arrêt de la cour de cassation : Réparation du préjudice de l'Association	Rejetée
F – Pour l'indépendance de l'Afer : Réforme du financement de l'Association	Rejetée
G – Pour l'indépendance de l'Afer : maintien du GIE et de son rôle	Rejetée
H – Pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de l'Afer en 2011	Rejetée
I – Contrat DSK	Rejetée
J – Association sans but lucratif	Rejetée
K – Indépendance et liberté de vote	Rejetée
L – Consultation des procès verbaux	Rejetée
M – Modifications	Rejetée
N – Refus de changements non votés	Rejetée
O – Distribution des bénéfices du fonds garanti	Rejetée
P – Arbitrage gratuit	Rejetée

Michel-Alexandre Bailly : Notre nouveau trésorier, un collectionneur hors normes



Le Président de l'Afer a souhaité que les adhérents fassent mieux connaissance avec le nouveau trésorier de l'Association : Michel-Alexandre Bailly

Michel est adhérent depuis 1980 et administrateur de l'AFER depuis 2001. Il a mis au service de l'Association son parcours de « brillant électronicien, préoccupé par l'amitié et la compréhension entre les hommes »*, sans briguer les honneurs qui, par ailleurs, pleuvent littéralement sur sa tête.

La liste des décorations reçues par cet ingénieur de l'Ecole Centrale d'Electronique et d'informatique de Paris est impressionnante. Elle résulte à la fois de son engagement associatif à caractère social et humanitaire mais également des nombreux travaux de recherche menés dans le domaine de la défense nationale et de la stratégie militaire : médaillé de la Ville de Paris pour ses engagements bénévoles et altruistes, commandeur de l'ordre national du mérite et des Palmes Académiques, chevalier de la légion d'honneur, officier des Arts et des Lettres...

Michel a mené une carrière brillante au sein d'une grande entreprise électronique nord-américaine en qualité de directeur général France et Belgique, et des activités de consultant auprès du Centre de Hautes Etudes de l'Armement et de la Sécurité Nationale. Il est titulaire d'un doctorat en sciences économiques.

Tous nos vœux accompagnent notre Trésorier !

**dixit Monsieur Louis Leprince-Ringuet, Membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie Française*

Renouvellement du Comité Consultatif

Vous souhaitez participer plus activement à la vie de votre Association ?
Rejoignez le Comité Consultatif.

Composé de 23 bénévoles, ce Comité est un groupe de réflexion et de propositions sur les sujets présentés par le Conseil d'Administration de l'Afer.

Si vous souhaitez faire partie du Comité Consultatif, merci d'adresser un courrier motivé à :
AFER - Jacques Pilon
Administrateur délégué au Comité Consultatif
BP 303 - 75425 Paris Cedex 09

Le Conseil d'Administration étudiera avec attention l'ensemble des candidatures.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Président a déclaré :

« Je remercie de tout cœur les adhérentes et les adhérents pour la confiance qu'ils m'apportent et je m'engage à tout faire pour en être à la hauteur. Rien n'est plus beau que la confiance donnée. C'est un grand bonheur de vous représenter. Merci encore à vous. »
L'AFER est désormais libre pour se tourner vers l'avenir.



Questions - réponses

posées au Président de l'Afer à l'Assemblée Générale

Concernant le procès des fondateurs, l'épargne des adhérents a-t-elle été impactée ?

GB : Les fondateurs ont été condamnés pour abus de confiance pour des faits ayant pris fin il y a plus de 12 ans. Ce qui est concerné, c'est une partie des frais d'entrée, que de toute façon nous avons déjà payée, et qui a profité aux fondateurs jusqu'en 1998 sans que ces derniers n'en informent le Conseil d'Administration. Bien entendu, notre capital est et reste en toute sécurité à l'AFER.

Quels sont les adhérents concernés ?

GB : La majorité des adhérents ne l'est pas. Statistiquement, nous avons 364 000 adhérents susceptibles d'être concernés, car ils ont procédé à des versements entre décembre 1986 et août 1997.

Parmi eux, certains estiment avoir subi un préjudice et nous voulons les aider afin qu'ils en obtiennent réparation, même si notre contrat AFER a été un formidable contrat ; à l'arrivée nous sommes tous gagnants.

Les journaux ont dit que vous pensiez à une médiation. Qu'en est-il ?

GB : Il y a, dans la vie des gens qui aiment remuer le passé et ceux qui sont tournés vers l'avenir, qui veulent tourner la page. Le rôle du Président de l'AFER est de respecter le choix de tous. La médiation est une bonne idée. Parce que c'est une solution qui me permet d'agir avec vous, à vos côtés, pour vous dispenser de vous engager individuellement dans une procédure incertaine, aléatoire, longue, coûteuse. Nous allons œuvrer, pour les adhérents, à leurs côtés, pour obtenir au moins la restitution de la confiscation.

Si la médiation échouait, dans quel délai les adhérents devraient-ils engager une procédure personnelle ?

GB : Toute action civile contre les fondateurs est possible jusqu'en 2013. Pas de précipitation. Sachons raison garder, je suis là pour vous aider. Je ne peux pas agir pour vous, mais je veux agir avec vous. Nous vous soumettrons l'issue de la médiation. Si c'est une bonne médiation, vous me direz : oui. Si vous pensez

qu'elle n'est pas bonne, eh bien vous pourrez recouvrer les voies d'action possibles au sujet desquelles nous vous avons donné toute l'information le 28 avril 2010.

Une question des adhérents concerne l'indépendance de l'AFER...

GB : Ai-je l'air d'un homme dépendant, soumis ? Je suis indépendant. L'AFER est indépendante à 100 %. Ceux qui contestent cette indépendance sont sans doute ceux qui veulent que je sois dépendant d'eux. Notre indépendance repose sur notre puissance naturelle de 720 000 adhérents et de l'épargne de 45 milliards d'euros. Nous sommes le plus grand client d'AVIVA et parfois, je me demande qui est le plus dépendant des deux. Oui, nous sommes totalement indépendants. Je veux être indépendant vis-à-vis de l'assureur, je veux être indépendant vis-à-vis des fondateurs et je veux être indépendant vis-à-vis des distributeurs.



Extraits de l'intervention de Jean-Pierre Menanteau

PDG d'Aviva France

« Un Groupe AVIVA qui a bien su traverser cette crise financière exceptionnelle »

AVIVA, est le 5^{ème} assureur mondial avec 53 millions de clients dans 28 pays et 46 000 salariés. En 2009, le résultat de cet ensemble a atteint 1,3 milliard et l'excédent de solvabilité qui protège tout le monde a plus que doublé en un an pour atteindre 4,5 milliards.

La filiale française, AVIVA France, a très bien progressé en étant l'an dernier l'un des groupes d'assurance les plus performants du marché avec un triplement de son résultat net pour atteindre environ 400 millions d'euros. Le garant du contrat AFER est donc en bonne santé financière et il traverse très bien une crise financière exceptionnelle.

L'AFER est notre plus grand client.

A vos côtés :

- nous avons traversé toutes les grandes crises financières depuis 1976.

Sous le contrôle attentif de vos représentants, tous nos moyens sont mis en œuvre pour traverser une tempête financière historique, en gérant votre épargne avec le maximum de sécurité, d'attention et de précaution et en profitant des opportunités quand elles se présentent.

- pour répondre aux deux grands défis lancés par votre Président et son Conseil, en

participant activement à la modernisation et au développement que vous souhaitez pour agrandir la famille AFER.

La tendance sur le marché est à la baisse des rendements bruts des fonds euros. Cette tendance est à mon avis inévitable avec des taux d'intérêt et des taux d'inflation au plus bas historique. Mais ce qui compte pour vous, c'est le rendement net d'inflation. Les portefeuilles d'actifs ont été constitués dans une logique de long terme, les rendements d'aujourd'hui sont les choix de gestion d'hier et les rendements de demain sont les choix de gestion d'aujourd'hui.

Questions - réponses à Jean Pierre Menanteau

Des adhérents s'interrogent sur la solidité d'AVIVA et vous demandent : quels sont les actionnaires d'AVIVA ?

JPM : Sur la solidité, les chiffres sont clairs, ils sont publics. AVIVA France est la filiale du 5^{ème} groupe d'assurances mondial, AVIVA. Derrière ce groupe, il y a environ 750 000 actionnaires individuels dans le monde répartis

dans 28 pays ; il s'agit la plupart du temps d'épargnants individuels, beaucoup de retraités qui ressemblent beaucoup aux adhérents de l'AFER.

Extraits de l'intervention de Jean-François Boulrier

Président d'Aviva Investors France



Les taux des obligations d'Etat :

nous sommes méfiants concernant les obligations d'Etat, car nous ne croyons pas que des taux de 3 % ou 2,5 % soient des taux rémunérateurs d'une épargne à long terme. Donc

nous nous attendons à ce que ces taux remontent.

Nous avons une opinion positive concer-

nant les obligations privées : il faut bien diversifier les portefeuilles, analyser les situations, investir prudemment et de façon raisonnée.

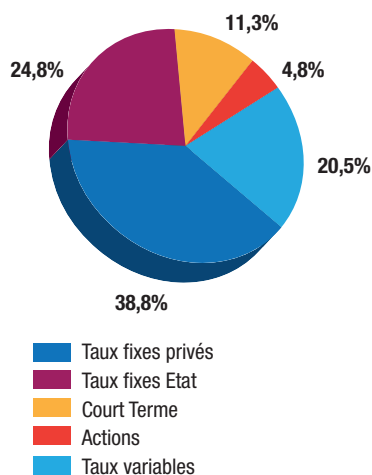
Nous avons une position positive sur les actions depuis 2009 : les actions ont largement contribué aux performances des fonds qui sont les vôtres. Nous continuons à être positifs et particulièrement pour les actions européennes. Paradoxalement, les actions des pays émergents ont pris une trop forte valorisation l'année dernière et donc nous sommes remis non pas à l'écart, mais nous sommes moins investis que nous ne l'étions l'année dernière. En revanche, nous pensons

que les bonnes nouvelles sont à venir en Europe, même si le marché est encore très sceptique, les marchés d'actions sont en effet très volatils.

Le monétaire a une performance très faible : les taux d'intérêt conduits par les banques centrales sont particulièrement bas, ils sont virtuellement à 0 aux Etats-Unis et à moins de 1 % en zone euro. Un fonds monétaire n'est donc pratiquement pas rémunérateur aujourd'hui. Cette situation va durer car les économies reprennent le chemin de la croissance, mais elles sont convalescentes et donc fragiles.

Le Fonds Garanti

Fonds Garanti : 39,2 Mds d'€ au 31/05/2010

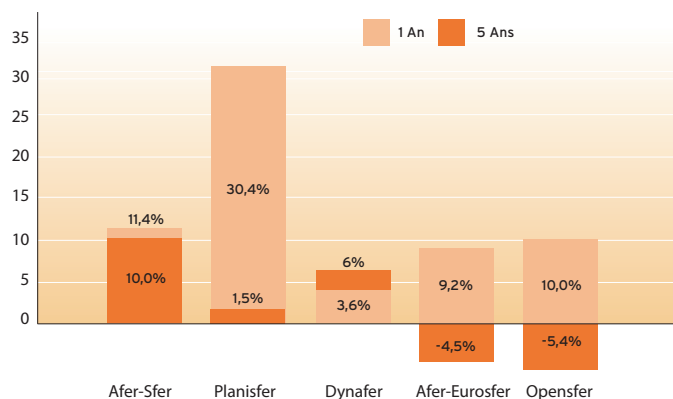


La notation du crédit détenu en portefeuille est de A.

La proportion en obligations est dominante dans ce portefeuille. La part la plus importante est constituée par les obligations à taux fixe émises par le secteur privé. La part en taux fixe d'obligations d'Etat est également substantielle, mais elle est moindre. La part à taux variable est également tout à fait importante, de l'ordre de 20 %, notamment investie en obligations indexées sur l'inflation. La part de court terme reste importante dans cette période. Enfin, la part en actions a toujours été modeste et elle reste modeste. Donc une politique de gestion très stable parce que nous souhaitons garder la pérennité de la politique de placement, garantie du succès et de la solidité de ce fonds.

Les unités de compte

Évolution des OPCVM sur Long Terme au 31/05/2010



Source Europerformance, AIF

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

L'année dernière, toutes les unités de compte ont eu des performances positives. Ce n'est pas le cas de toutes les unités de compte du marché. Nous avons décidé, prudemment mais néanmoins énergiquement, de réorienter les portefeuilles vers les secteurs d'épargne qui nous paraissaient utiles, nous avons saisi des opportunités.

Afer-Sfer a donc eu une très belle performance. Planisfer, investi sur les marchés d'actions internationaux, en a pleinement bénéficié mais les autres portefeuilles comme Dynafer ou Eurofer et Opensfer ont également des performances positives. Si on regarde sur une plus longue période de 5 ans, on s'aperçoit que les trois premiers, malgré la crise, ont des performances positives et que la crise n'a affecté que modérément les 2 autres fonds.

Questions - Réponses à Jean-François Boulier

Est-ce le moment d'acheter des parts de AFER-SFER, la plus grosse SICAV de l'AFER ?

JFB : AFER-SFER est une SICAV investie en actions pour les deux tiers du portefeuille et en obligations (dont une bonne partie en obligations privées), c'est un véhicule tout à fait intéressant. L'opportunité de renforcer ou d'acheter SFER dépend de votre profil d'investisseur, que vous pourrez analyser avec votre conseiller, mais c'est en effet un fonds qui a été très performant depuis son lancement il y a 15 ans, 2 % de plus que son indice de référence et il est toujours géré par Christine Mithouard qui a su faire preuve de cet esprit de long terme qui anime toute mon équipe de gestion.

Des adhérents se demandent s'il y a beaucoup d'obligations grecques ou espagnoles dans les fonds AFER ?

JFB : Au sein de la poche d'obligations d'Etat, nous avons surtout investi dans les obligations des pays cœurs (Allemagne, France, Pays-Bas). Notre position en obligations émises par l'Etat grec est de 0,16 %, c'est-à-dire une toute petite proportion. En ce qui concerne les obligations espagnoles, elle est de 0,8 %.

Sommes-nous acheteurs de ces obligations ? En ce qui concerne la dette grecque, nous ne le sommes pas.

En ce qui concerne l'Espagne, la situation est tout à fait différente. Nous pensons qu'il y a eu trop de contagion

et que les obligations espagnoles pourraient être potentiellement des achats à bon compte. Néanmoins, il y a aujourd'hui beaucoup de volatilité dans le marché, cela signifie beaucoup de mouvements en hausse et en baisse sur ces obligations et nous attendons que cette volatilité soit moindre pour en acheter.

Pensez-vous que les prix et les taux d'intérêt vont remonter ? Si oui, comment vous y préparez-vous ?

JFB : J'espère bien que les taux vont remonter. D'abord parce que ce serait une bonne nouvelle économique et, parce qu'ils offriraient des rendements plus attractifs pour l'épargne que vous nous confiez et que nous pourrions placer sur des taux de rendement plus élevés. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons une part à taux variable et une part en cash importante, elles représentent à peu près 30 % du portefeuille. Lorsque les taux auront remonté, nous pourrions réinvestir ce cash et ces obligations à taux variable dans une part à taux fixe, mais nous pensons que cette remontée sera graduelle, je l'ai dit tout à l'heure en ce qui concerne les taux courts, je crois également qu'en matière de taux longs, les Etats ont intérêt, pour pouvoir financer leur dette, à maintenir les taux à des niveaux suffisamment bas pendant un certain temps, et donc il nous faudra vraisemblablement attendre un peu avant de voir cette remontée des taux.

Mise en œuvre des résolutions votées par l'Assemblée Générale du 29 juin 2010

Conformément à l'article L 141-4 du Code des assurances, l'AFER vous informe des modifications apportées au contrat collectif d'assurance sur la vie, suite aux résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale de l'association du 29 juin 2010. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÉSOLUTIONS N° 6 - 7 - 10

Cette modification entérine la mise en place contractuelle du Taux Plancher Garanti remplaçant le Taux minimum garanti auquel se substitue donc ce nouveau mécanisme.

Ancien article	Nouvel article en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2011
• Epargne affectée au Fonds Garanti Tout versement porte intérêt à compter du premier mercredi qui suit sa réception au siège du GIE AFER dès lors que cette réception est intervenue au plus tard le jour ouvré précédant ce mercredi avant 16 heures. A défaut, le versement porte intérêt à compter du mercredi suivant. L'épargne constituée (ou valeur de rachat) est égale aux sommes reçues, diminuées des prélèvements pour frais de fonctionnement et augmentées des bénéfices (voir annexe financière) répartis définitivement au titre du dernier exercice clos (effet de cliquet). L'épargne porte intérêt jusqu'au mercredi précédant le jour où le capital est payé. Pour chaque exercice en cours, le taux minimum garanti est de 75% (cf. C ci-dessous) de la moyenne des taux de rémunération du Fonds Garanti obtenus durant les deux exercices précédents.	• Epargne affectée au Fonds Garanti Tout versement porte intérêt à compter du premier mercredi qui suit sa réception au siège du GIE AFER dès lors que cette réception est intervenue au plus tard le jour ouvré précédant ce mercredi avant 16 heures. A défaut, le versement porte intérêt à compter du mercredi suivant. L'épargne constituée (ou valeur de rachat) est égale aux sommes reçues, diminuées des prélèvements pour frais de fonctionnement et augmentées des bénéfices (voir annexe financière) répartis définitivement au titre du dernier exercice clos (effet de cliquet). L'épargne porte intérêt jusqu'au mercredi précédant le jour où le capital est payé. Pour chaque exercice en cours, le taux plancher garanti est fixé d'un commun accord entre les coassureurs et l'Association AFER.

Cette modification prévoit l'évolution et le renforcement de la gamme des supports en unités de compte du contrat AFER. Ainsi, un nouveau support – ID-AFER – sera proposé à partir du 1^{er} janvier 2011. L'annexe financière sera disponible auprès du GIE AFER et sur le site Internet www.afer.asso.fr. Les principales caractéristiques de ce nouveau support sont annexées à cette Lettre Afer.

Ancien article	Nouvel article en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2011
• Epargne affectée aux Unités de Compte Les sommes versées dans le Fonds Garanti nettes de frais de versement sont, une fois passé le délai de renonciation d'un mois, investies conformément à l'option de l'adhérent en parts de SFER et/ou d'EUROSFER et/ou de PLANISFER et/ou de DYNAFER et/ou d'OPENSFER. [...]	• Epargne affectée aux Unités de Compte Les sommes versées dans le Fonds Garanti nettes de frais de versement sont, une fois passé le délai de renonciation d'un mois, investies conformément à l'option de l'adhérent en parts de supports en unités de compte, proposés à l'adhérent et décrits dans la notice d'information. [...]

Cette modification entérine la mise en place contractuelle du Taux Plancher Garanti remplaçant le Taux minimum garanti.

Ancien article	Nouvel article en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2011
• Revalorisation des capitaux décès [...]La prestation décès due est calculée sur la base des sommes ainsi affectées au Fonds Garanti, auxquelles s'ajoutent les sommes dues à la mise en oeuvre de la garantie plancher, revalorisées au taux minimum garanti tel que défini au paragraphe « Epargne affectée au Fonds Garanti ».	• Revalorisation des capitaux décès [...]La prestation décès due est calculée sur la base des sommes ainsi affectées au Fonds Garanti, auxquelles s'ajoutent les sommes dues à la mise en oeuvre de la garantie plancher, revalorisées au taux plancher garanti tel que défini au paragraphe « Epargne affectée au Fonds Garanti ».

Cette modification intègre le remplacement de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) par la Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB) et du Taux minimum garanti par le Taux Plancher Garanti.

Ancien article	Nouvel article en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2011
ANNEXE FINANCIÈRE Au crédit : [...]5. La reprise de la partie de la Provision pour Participation aux Excédents constituée par les coassureurs qui est cantonnée au sein du fonds AFER. [...] 6. Les intérêts générés par la Provision pour Participation aux Excédents Au débit : [...]4. Les intérêts, au taux minimum garanti, déjà crédités aux provisions mathématiques des adhérents et, s'il y a lieu, les intérêts complémentaires relatifs à la période pour laquelle les répartitions bénéficiaires n'ont pas encore été déterminées. [...] 7. La dotation à la partie de la Provision pour Participation aux Excédents constituée par les coassureurs qui est cantonnée au sein du fonds AFER. [...] AFFECTATION DES RÉSULTATS Font exception à cette règle, les adhérents dont les comptes déjà soldés au jour de la répartition ont été crédités à un taux forfaitaire.	ANNEXE FINANCIÈRE Au crédit : [...]5. La reprise de la partie de la Provision pour Participation aux Bénéfices constituée par les coassureurs qui est cantonnée au sein du fonds AFER. [...] 6. Les intérêts générés par la Provision pour Participation aux Bénéfices Au débit : [...]4. Les intérêts garantis, déjà crédités aux provisions mathématiques des adhérents et, s'il y a lieu, les intérêts complémentaires relatifs à la période pour laquelle les répartitions bénéficiaires n'ont pas encore été déterminées. 7. La dotation à la partie de la Provision pour Participation aux Bénéfices constituée par les coassureurs qui est cantonnée au sein du fonds AFER. [...] AFFECTATION DES RÉSULTATS Font exception à cette règle, les adhérents dont les comptes déjà soldés au jour de la répartition ont été crédités au taux plancher garanti.

Le texte complet du contrat collectif qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011 est annexé à cette Lettre Afer.

RÉSOLUTION N°5 : LIBERTÉ POUR L'ADHÉRENT DE CHOISIR SON CONSEILLER

La résolution n°5 sur la liberté de choix du Conseiller fait écho à de nombreuses questions posées par les adhérents. Aujourd'hui, nous voulons permettre à tous les épargnants de choisir librement leur conseiller. Le Conseil d'administration de l'AFER a donc entrepris une campagne de lobbying auprès des élus pour faire modifier la législation et les règles applicables sur les relations entre un conseiller indépendant et son client.

C'est une action de longue haleine qui est ainsi engagée.

RÉSOLUTION 8 : DÉFENSE DES ÉPARGNANTS AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

Le gouvernement envisage de réduire les avantages fiscaux de certains dispositifs et notamment de l'assurance vie. L'AFER peut-elle faire quelque chose ?

Nous veillons au grain. Les pouvoirs publics sont toujours tentés d'aller chercher les deniers là où ils se trouvent. Nous luttons en permanence pour préserver le statut fiscal et social de l'assurance vie. La voix de l'Afer est prête une fois de plus à se faire entendre. Nous l'avons prouvé hier, nous le prouvons aujourd'hui et nous continuerons demain.

SOYEZ LES AMBASSADEURS DE L'AFER



Vous êtes les meilleurs ambassadeurs de l'Afer, les mieux placés pour parler du rôle de votre association et de la qualité du contrat Afer. Grâce à vous, plus d'un adhérent sur trois a rejoint l'Association l'année dernière.

Cette confiance, partagez là de nouveau avec vos proches en leur recommandant le contrat d'assurance vie Afer dans le cadre de cette [nouvelle campagne de parrainage](#). Adressez-vous à votre conseiller pour qu'il prenne contact de votre part avec les proches que vous souhaitez parrainer. Il aura ensuite plaisir à vous faire parvenir le cadeau de remerciement de votre choix.

Nos rendez-vous

Ces dates sont indiquées à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées. Une invitation personnelle est adressée à chaque adhérent dans les trente jours précédant la manifestation.

➤ SAINT PAUL DE LA REUNION
Multiplexe Cine Cambaie
145 avenue du Stade
97460 SAINT PAUL
14 octobre 2010

➤ DIGNE LES BAINS
Tonic Hôtel
36 avenue des Thermes
04000 Dignes Les Bains
14 octobre 2010

➤ BESANCON
Centre de Congrès Micropolis
3 Boulevard Ouest
25000 Besançon
20 octobre 2010

➤ EPINAL
Mercure Epinal
13 place Emile Stein
88000 Epinal
21 octobre 2010

➤ DIJON
Parc des Expositions et des Congrès
21000 Dijon
18 novembre 2010

➤ COGNAC
Centre de congrès La Salamandre
19 Place Jean Monnet
16100 Cognac
24 novembre 2010

➤ ANGOULEME
Mercure
1 place des Halles Centrales
16000 Angoulême
25 novembre 2010

➤ CHATEAUXROUX
Best Western Hôtel Colbert
Pôle d'activité Colbert
Avenue de la Châtre
36000 Châteauroux
8 décembre 2010

➤ BOURGES
Palais d'Auron – Centre de Congrès
7 Boulevard Lamarck
18000 Bourges
9 décembre 2010

➤ CRETEIL
Novotel
Rue Jean Gabin
94034 Créteil
16 décembre 2010

AFER

74, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18

Serveur vocal : 01 49 70 04 04 - Site internet : www.afer.asso.fr

afer 
Association Française d'Épargne et de Retraite

La référence en épargne retraite

Bulletin d'information de l'Association Française d'Épargne et de Retraite

Lettre n°85 / Directeur de la publication : Gérard Bekerman / Dépôt légal à la parution : ISSN 02 40 88 56 / Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901